

St Martin de Pallières, le 03 juin 2017,

Chères Saint Martinaises,

Chers Saint Martinais,

Sollicité par nombre d'entre vous qui s'interrogent et s'émeuvent sur les rumeurs et commentaires qui se sont propagés au sujet de notre épicerie-Cercle du progrès, je me dois de vous informer et de rétablir certains faits.

Non, à aucun moment, le Cercle n'a été menacé de fermeture. Il n'a jamais été question pour notre commune qui a tant investi dans ce très beau projet, qui est une vraie réussite et un élément important de la vie villageoise, d'imaginer un seul instant qu'il pourrait disparaître.

Par ailleurs, vous connaissez mon rôle et mon implication personnelle dans la création de ce lieu en 2008, par un travail acharné de 3 années pour l'élaboration de dossiers, de recherches de financement, de démarches auprès des administrations, de persuasion pour vaincre le scepticisme. Car il a fallu convaincre sur ce projet original et osé pour un village de 250 habitants qui permettait de pérenniser l'ancien cercle, de recréer une épicerie, de ramener la poste disparue depuis 40 ans et d'offrir un service de restauration labélisé par le réseau « Bistrot de pays ».

Rares sont les communes qui en ont fait autant pour leurs commerces.

Malheureusement la situation des communes n'est plus celle d'il y a 10 ans et je doute qu'une telle réalisation pourrait aboutir aujourd'hui. En effet, face aux baisses massives des participations de l'Etat et des départements, nos ressources budgétaires ont diminué d'un quart, nous obligeant depuis 3 ans à diminuer nos charges et à économiser euros après euros sur chaque poste de dépenses communales.

C'est dans ce contexte que le volet financier du nouveau contrat du Cercle pour les 5 années à venir, prévoyait 2 mesures d'économie pour la commune :

- la cession du matériel de restauration pour 10% de sa valeur initiale (soit 2 000 € étalés sur les 5 années) afin de ne plus supporter les frais d'entretien et de réparation de ces appareils.
- le montant de la location mensuelle des locaux, de la terrasse et de la licence IV passant de 417 € à 450 € (soit 1€ de plus par jour), pour atteindre en 2022 un loyer de 550€.

Face à ces décisions, la mise en cause des élus de notre commune n'est pas acceptable et il est de ma responsabilité de maire de défendre et d'assumer les choix faits. En effet, l'attitude des conseillers municipaux est de privilégier, en conscience, les intérêts collectifs du village et de ses habitants et dans la situation budgétaire contrainte, de favoriser l'investissement public pour les missions régaliennes des communes : école, réseaux publics, sécurité et entretien des voiries, action sociale, urbanisme...

On peut ne pas approuver certaines de leurs décisions mais on ne doit pas laisser distiller des contre-vérités surtout lorsqu'elles émanent de personnes étrangères à notre commune et ne maîtrisant pas du tout les données du problème et leurs enjeux.

Des commentaires, des initiatives, des jugements à l'emporte-pièce ont, je le sais, choqués beaucoup de Saint Martinais, abusant par là-même des personnes lointaines ou crédules. Que les personnes qui les ont initiés sachent que, si elles seront toujours les bienvenues dans notre village accueillant, elles devraient plutôt s'intéresser et se mobiliser dans la marche de leur propre commune et laisser les Saint Martinais mener souverainement leurs affaires chez eux et juger eux-mêmes l'action des élus qu'il se sont choisis.

Mon principal engagement au service de ce village depuis 35 ans a été d'y développer sans relâche un art de vivre, une atmosphère familiale et un esprit de confiance et d'amitié entre tous ; c'est une voie que je ne laisserai rien, ni personne remettre en cause.

Alors, longue vie et prospérité au Cercle du Progrès et au plaisir de nous retrouver ensemble dans notre beau et cher village.

Bernard de Boisgelin